

## POUVOIR

Je soussigné.....membre de l'Association CHEVAL GRAND EST, donne ses pouvoirs étendus à :

Madame ou Monsieur.....(sauf les permanents de l'Association et les non-adhérents qui n'ont pas le droit de vote).

Pour me représenter lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra :

**Le dimanche 12 mars 2017 à Rosières-aux-Salines (54) de 9h à 10h30**

En conséquence, y assister en mes lieux et place, prendre part en mon nom à toutes les délibérations et :

-Voter sur les questions à l'ordre du jour et les élections des membres du Conseil d'Administration.

- Signer les feuillets de présence et PV s'il y a lieu.

-M'engager à tenir pour bon et valable tout ce qui aura été fait ou voté en mon nom.

Fait à .....

Le.....

**Signature précédée de la mention « Bon pour Pouvoir »**

-----  
L'Assemblée Générale sera suivie du Salon des Etalons qui commencera à 10h30.

Bulletin à remplir et à renvoyer à :

**CHEVAL GRAND EST**  
**Maison du Cheval**  
**1 rue Léon Bocheron**  
**54110 ROSIERES AUX SALINES**

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE \* Le dimanche 12 mars 2017 à 9h

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convoquer, en qualité de Président, à l'Assemblée Générale Ordinaire de CHEVAL GRAND EST qui se tiendra le :

**Dimanche 12 mars 2017 à 9h**

*à l'adresse suivante :*

**Pôle Hippique de Lorraine**

**Maison du Cheval**

**1 rue Léon Bocheron**

**54110 ROSIERES AUX SALINES**

**Les questions suivantes seront à l'ordre du jour :**

-Bilan activités 2016

-Rapport d'orientation 2017

-Election des membres du conseil d'administration de Cheval Grand Est

-Questions diverses

-Intervention extérieure : EQUIDECLIC

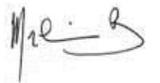
Pendant le délais de quinze jours qui précède l'Assemblée, tous les documents nécessaires à votre information sont tenus au siège de l'Association, à votre disposition pour en prendre connaissance.

Je vous rappelle qu'au cas où vous ne pourriez pas assister vous-même à la réunion, vous pouvez vous faire représenter par un autre adhérent qui devra être muni d'un pouvoir régulier et ce conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts.

Je vous signale que lors de cette Assemblée Générale Ordinaire aura lieu les élections des membres du conseil d'administration.

Fait à Rosières-aux-Salines,  
Le 25 Février 2017

Président du Conseil d'Administration  
Bernard MORHAIN



\*Si le quorum n'est pas atteint lors de l'AG ordinaire, celle-ci sera suivie immédiatement d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui délibérera sur les points prévus à l'ordre du jour de l'Assemblée Ordinaire.